

APPEL A CANDIDATURE : DISPOSITIFS D'EFFAROUCHEMENT POUR OISEAUX MARINS

NOM DU PROJET : PROTECT-MED « Protection des écosystèmes marins pélagiques par diminution de l'impact des activités de pêche sur la biodiversité méditerranéenne »

PÉRIODE : Novembre 2023 – Décembre 2026

DURÉE : 3 ans

ZONE : Golfe du Lion



Figure 1 : Photographie du cerf-volant effaroucheur vu de face (à gauche), et illustration du cerf-volant “actif” installé au bout d’une ligne d’1,5 m fixée sur une perche de 4 m (à droite)

Le **projet PROTECT-MED** a pour objectif de préserver les écosystèmes marins pélagiques en diminuant les impacts des activités de pêche du thon rouge (à l’hameçon) sur la biodiversité méditerranéenne grâce à des expérimentations innovantes.

Dans le contexte de l’écolabellisation (MSC et Pêche Durable) de la pêcherie « thon rouge de ligne, pêche artisanale » et de la mise en place de nouvelles zones et mesures de protection pour les espèces vulnérables, il est essentiel de promouvoir des pratiques de pêche plus durables. Parmi ces espèces, certains oiseaux marins sont menacés par les captures accidentelles.

C'est pourquoi la SATHOAN souhaite tester l'utilisation de dispositifs d'effarouchemennt d'oiseaux à savoir **un cerf-volant**. Celui-ci sera disposé lors du filage et du virage à bord du bateau sur un mât de 4m, au bout d'une ligne d'1,5 m. Un second cerf-volant pourra éventuellement être installé sur une bouée tractée par le navire lors du filage, afin d'étendre le champ d'action du dispositif plus loin au-dessus de l'engin de pêche.

Ainsi, la SATHOAN recherche en 2025, **1 à 2 navires** (palangriers) pour participer à ce projet collaboratif, qui comprendra des observations, des mesures et des **tests de dispositifs effaroucheurs d'oiseaux** avec caméra embarquée lors du filage et du virage.

OPÉRATIONS À RÉALISER

- Embarquer **1 à 2 personnel(s) SATHOAN, IFREMER ou IRD**
 - Participer au bon déroulement de la mise en place des dispositifs d'effarouchement : le ou les cerf-volant(s) pendant toute la durée du protocole
 - Pêcher comme à ses habitudes et remonter à bord les espèces sensibles capturées accidentellement (dans la mesure du possible) pour que l'observateur-trice réalise les mesures
 - Libérer les espèces sensibles après la manipulation en respectant les gestes de bonnes pratiques de remise à l'eau
-
- **AUTORISATION** : être en capacité d'embarquer au moins 1 personnel spécial
 - **PÉRIODE** : marées entre **mars et juin 2026**

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE

- Être à jour de son Permis de Navigation
- Disposer d'une autorisation de pêche pour embarquer 1 à 2 « Personnel Spécial » (démarche pouvant être réalisée en amont avec l'aide de la SATHOAN) ou disposer du pescatourisme
- Accepter d'embarquer au moins 1 personnel SATHOAN et/ou 1 scientifique IFREMER et/ou 1 scientifique IRD pour plusieurs marées

INDEMNITÉS

NIVEAU 1 :

- **500€/marée**
- **Prime de 500€ supplémentaire après 5 embarquements réalisés (touchée une fois à la 5^{ème} marée et une fois à la 10^{ème} marée, soit une prime totale de 1 000€ après 10 marées)**

L'armateur utilise son navire de pêche pour les expérimentations, il pêche comme à son habitude et le poisson capturé reste sa propriété. Il devra suivre avec rigueur le protocole scientifique en lien avec l'expérimentation en cours (ici l'utilisation d'un cerf-volant effaroucheur), ce qui peut **perturber modérément** son temps de travail. Toutefois, l'impact de cette expérimentation sur les captures sera très faible. L'indemnisation financière pour une marée seule est de 500 euros. Une prime de 500 euros sera versée en supplément à la 5ème marée, et une seconde du même montant à la 10ème. Pour 10 marées, l'armateur recevra ainsi 1000 euros de prime.

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE

- **Modalité de pêche :** Suivre le protocole des pêches expérimentales. Le protocole d'expérimentation sera défini en avance par le projet avec des explications pour chaque mesure testée en accord avec l'armateur.
- **Frais à charge du navire :** Le candidat sera en charge des frais liés au carburant et des appâts. L'ensemble du matériel utilisé changeant les habitudes de pêche du professionnel sera pris en charge par le projet PROTECT-MED (ici cerfs-volants effaroucheurs).
- Le poisson pêché reste la propriété du navire, sauf en cas d'opération de marquage (ici pas de marquage sur l'espèce cible sauf accord entre navire et IFREMER dans certains cas).
- **Régularité des sorties en mer :** Le navire s'engage à réaliser à minima 5 marées expérimentales en 2026.
- Le navire s'engage à permettre au personnel spécial de réaliser des observations et de collecter des données sur les individus capturés accidentellement conformément aux bonnes pratiques de pêche, quelle que soit la mesure expérimentale choisie.

A REMPLIR SI JE SOUHAITE ÊTRE CANDIDAT

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE MARITIME DES PÊCHEURS DE SÈTE MOLE - ORGANISATION DES PRODUCTEURS SA.THO.AN

29 Promenade JB Marty - 34 200 SÈTE - Tel : 04 67 46 04 15 - Fax : 04 67 46 05 13 - Email : contact@sathoan.fr - www.sathoan.fr
Société Coopérative Maritime Anonyme à Capital variable - R.C.S. : B382 087 963 - N° Agrément C.E.E. : FR 60 383 087 963

1. Je me porte candidat pour les expérimentations de **PROTECT-MED** :

POUR EXPÉRIMENTATION DE **NIVEAU 1** : dispositifs d'effarouchement oiseaux marins

2. Je suis disponible et actif l'année 2026 sur les mois suivants (cocher les cases correspondantes) :

Mars Avril Mai Juin

Nom du NAVIRE : **Immatriculation :**

Nom de l'armateur : **Port d'attache :**

Catégorie de navigation du navire :

Téléphone : **Mail :**

*Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la SATHOAN :
Roxane : 07 83 48 41 38*

CANDIDATURES

Candidature à envoyer à bertrand@sathoan.fr

Joindre impérativement la copie du Permis de Navigation.